

LUTTE SOCIALE

Les délégués syndicaux traduits devant la justice pour avoir bloqué l'entrée du site



Les grévistes attendent dans le calme la prise de parole des délégués syndicaux MM. Duputel et Grosjean et de leur avocat Me Rachid Brihi.

L'annonce de voir traduire devant le tribunal de grande instance et en référé s'il vous plaît quatre délégués syndicaux de Colgate n'a absolument pas été du goût des salariés. Ces derniers ont décidé de venir soutenir leurs camarades dans cette épreuve du référé le lundi 23 janvier après-midi.

Les forces de l'ordre étaient aux aguets mais c'est bel et bien dans le calme que les responsables entourés de leur avocat ont décidé de se rendre en cortège au tribunal de Compiègne.

L'objectif était de marquer les esprits. C'est une chose

faite. Mais il restait encore à passer devant le juge.

La séance est ouverte au beau milieu de l'après-midi. Il semble d'entrée que les parties tentent de modérer au mieux cette affaire.

Les délégués ont été traduits en référé pour avoir bloqué toute ou partie l'entrée du site de Colgate. Sur ce point, chacune des parties ne semble pas parfaitement en accord mais sur le fond, il semble que l'ambiance soit plutôt à l'apaisement.

Clairement il fallait bien arriver à débloquent la situation. Cela faisait près de deux semaines qu'une large majo-

rité campait à la porte du site à la suite de négociations qui semblaient s'enliser.

La présidente prend en compte les éléments et entend également la volonté d'apaisement des deux parties. Elle prend en compte également l'existence d'une médiation. Sur le fond, l'affaire du blocage d'entreprise sera examinée en détail le 8 février prochain à 11 h 30.

À la sortie, pas d'effusion particulière. Les salariés restent déterminés mais sont loin d'avoir à mener les récents combats des entreprises qui ont mis la clé sous la

port. Ils le savent mais souhaitent préserver leurs acquis en obtenant les fameux points tant espérés. C'est même dans un certain calme que les délégués, Duputel (CFDT) et Grosjean (CGT) en tête, ont, en compagnie de leur avocat, Me Brihi, affirmé qu'il fallait être très vigilant sur les démarches à venir.

Il ne faut pas oublier que cette situation est arrivée suite à une simple négociation annuelle d'augmentation de salaire. Il est vrai que les conséquences sont lourdes.



O. B.-S. Xavier Mathieu est venu soutenir les délégués syndicaux traduits en justice et notamment Hervé Grosjean.



C'est en cortège que les salariés de Colgate se sont rendus au tribunal de grande instance pour soutenir les délégués. (Photo : A. C)



Tous n'ont pas pu assister à l'audience. Cinquante salariés étaient déjà à l'intérieur. Qu'importe, un peu de patience et l'affaire allait être renvoyée.

Et maintenant... place à la médiation



Délégués syndicaux, responsables du site et avocats ont entamé une amorce de médiation à l'issue de l'audience du 23 janvier.

Et maintenant... rien n'est terminé. L'affaire sera examinée le 8 février au TGI de Compiègne. Une médiation est actuellement en cours. Une nouvelle rencontre devrait être prévue ce mercredi ou au pire, jeudi 26 janvier.

Enfin, une action au Prud'Hommes est engagée. Elle sera examinée ce vendredi 27 janvier à 10 heures. Colgate et la lutte syndicale n'ont pas fini de faire parler d'eux dans les semaines à venir.



Une dernière rencontre stratégique pour les délégués syndicaux et leur avocat du cabinet Brihi-Grumbach.